

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MINGAN
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE SEPT-RIVIÈRES**

PROCÈS-VERBAL de la session régulière du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Sept-Rivières, tenue le 16 avril 2019 à 16 h 30 au 106 rue Napoléon, bureau 400 à Sept-Îles, salle du Conseil de la MRC de Sept-Rivières

PRÉSENTS les conseillers de comté :

Monsieur Réjean Porlier, préfet et maire de la ville de Sept-Îles
Monsieur Alain Thibault, préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier
Monsieur Jean Masse, conseiller, ville de Sept-Îles
Madame Marie Corbey, conseillère, ville de Port-Cartier

ABSENT :

Monsieur Denis Miousse, conseiller, ville de Sept-Îles

Ouverture de la session

Le préfet, monsieur Réjean Porlier, constate qu'il y a quorum et procède à l'ouverture de la session régulière à 16 h 30.

2019-04-241

Adoption de l'ordre du jour de la session régulière du mardi 16 avril 2019

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte l'ordre du jour de la session régulière du mardi 16 avril 2019 tel que présenté et en laissant l'item « Affaires nouvelles » ouvert."

2019-04-242

Adoption du procès-verbal de la session régulière du 19 mars 2019

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le procès-verbal de la session régulière du 19 mars 2019 tel que présenté."

2019-04-243

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement de la MRC de Sept-Rivières au 10 avril 2019

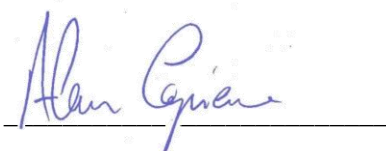
IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la MRC de Sept-Rivières au 10 avril 2019, de 402 234.31 \$".

(Voir annexe « A »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la MRC de Sept-Rivières dispose de crédits suffisant pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2019-04-244

Approbation de la liste des comptes à payer et autorisation de paiement du TNO Lac-Walker au 10 avril 2019

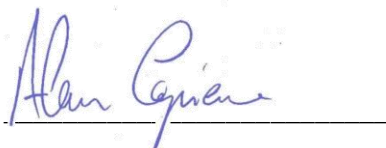
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières approuve la liste des comptes à payer de la municipalité TNO Lac-Walker au 10 avril 2019, de 58 675.67 \$".

(Voir annexe « B »)

Je soussigné Alain Lapierre, secrétaire-trésorier de la MRC de Sept-Rivières, certifie que la municipalité TNO Lac-Walker dispose de crédits suffisants pour les fins auxquelles ces dépenses sont projetées.



Alain Lapierre, secrétaire-trésorier

2019-04-245

Adoption du règlement N° 02-2019 Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Sept-Rivières et de ses représentants

ATTENDU QU'un avis de motion et une demande de dispense de lecture ont été déposés le 19 février 2019 par le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier, monsieur Alain Thibault.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le règlement N° 02-2019 Règlement relatif au traitement des membres du conseil de la MRC de Sept-Rivières et de ses représentants.

2019-04-246

Octroi d'une aide financière pour l'Élyme des sables

ATTENDU QUE la tenue du 10e Téléradiothon « La Récolte » au profit de l'Élyme des sables aura lieu le 7 avril 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières confirme une participation de 500 \$ pour la tenue du 10e Téléradiothon « La Récolte » au profit de l'Élyme des sables;

QUE les sommes soient prises à même le poste « FDT – projets régionaux »."

2019-04-247

Adoption des priorités d'intervention concernant le Fonds de développement des territoires (FDT) 2019-2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte les priorités d'intervention 2019-2020 concernant l'entente relative au Fonds de développement des territoires (FDT) telles que présentées;

QUE les priorités soient transmises au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose celles-ci sur son site internet."

2019-04-248

Autorisation de renouvellement de l'entente de gestion du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois du Lac Daigle

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières est propriétaire du bâtiment « Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois » au lac Daigle;

ATTENDU QUE la MRC désire confier la gestion du centre à un organisme du milieu;

ATTENDU QUE l'association communautaire du lac Daigle est un organisme à but non lucratif;

ATTENDU QUE le protocole actuel vient à échéance le 30 avril 2019.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC autorise monsieur Réjean Porlier, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à signer le protocole d'entente de gestion du centre communautaire avec l'association communautaire du lac Daigle concernant l'exploitation du Centre communautaire Jean-Luc Lefrançois;

QUE le conseil de la MRC accorde sous réserve de l'accomplissement des obligations imposées par la signature du protocole une subvention de 1 300 \$ à l'association communautaire du lac Daigle afin de leur permettre d'assumer certains frais liés à l'exploitation du centre;

QUE les sommes nécessaires soient prises dans le poste budgétaire « TNO Lac-Walker – Subvention organisme de loisirs et cultures »."

2019-04-249

Demande de contribution au transport collectif 2019

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières offre les services de transport collectif régional depuis janvier 2011 et qu'elle mandate et appuie financièrement la Corporation de transport adapté de Sept-Îles inc.;

ATTENDU QU'en 2018, 10 619 déplacements ont été effectués par ce service et il est prévu d'effectuer plus de 10 000 déplacements en 2019;

ATTENDU QUE la subvention est de 125 000 \$ lorsque l'organisme admissible s'engage à effectuer entre 10 000 et 20 000 déplacements au cours de l'année 2019;

ATTENDU QUE la MRC est responsable des surplus et des déficits et que les surplus doivent être réinvestis dans le service de transport collectif;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a reçu la confirmation d'une participation de 40 500 \$ par an du FARR pour les trois prochaines années;

ATTENDU QUE la participation prévue des usagers sera de 48 500 \$ en 2019, et que le Cégep de Sept-Îles ajoutera une contribution de 55 500 \$ et que la MRC complétera le financement avec un montant de 51 200 \$.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la MRC de Sept-Rivières demande au MTQ, une contribution financière de 125 000 \$ pour le maintien du transport collectif INTERBUS sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières pour 2019;

QUE la MRC de Sept-Rivières dépose auprès du ministère des Transports de la Côte-Nord le rapport financier 2018, ainsi que le rapport d'exploitation 2018 du programme d'aide au développement du transport collectif;

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous protocoles et documents nécessaires avec le ministère des Transports ainsi qu'avec la Corporation de transport adapté de Sept-Îles inc."

2019-04-250

Autoriser madame Chantal Bouchard, agente de développement, monsieur Réjean Porlier, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister au Forum À vive allure

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise madame Chantal Bouchard, agente de développement, monsieur Réjean Porlier, préfet, et monsieur Alain Lapierre, directeur général, à assister au Forum À vive allure qui aura lieu à Baie-Comeau les 1^{er} et 2 mai 2019;

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières autorise le remboursement des dépenses, selon le règlement en vigueur."

2019-04-251

Adoption du rapport annuel d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QU'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie est en vigueur sur le territoire de la MRC de Sept-Rivières;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie, la MRC de Sept-Rivières doit adopter un rapport annuel d'activités pour l'exercice 2018.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le rapport annuel 2018 d'activités du schéma de couverture de risques en sécurité incendie tel que présenté;

QUE ledit rapport soit transmis au ministre de la Sécurité publique comme prévu par la Loi."

2019-04-252

Embauche pour pourvoir au poste de coordonnateur de l'Écopatrouille 2019

ATTENDU QUE l'emploi de coordonnateur constitue un poste clé au sein de l'Écopatrouille de la MRC de Sept-Rivières en améliorant la performance sur le terrain de l'équipe de sensibilisation et les retombées du projet dans la communauté;

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE monsieur Isaac Forrest soit embauché comme coordonnateur de l'Écopatrouille à compter du 6 mai 2019, pour une durée de 18 semaines, à raison de 34 heures de travail par semaine;

QUE la MRC de Sept-Rivières consent à verser à l'employé un salaire de 19,25 \$ de l'heure et les avantages sociaux liés aux emplois étudiants;

QUE madame Caroline Cloutier, conseillère en environnement et développement durable et responsable du projet de l'Écopatrouille, soit responsable de réaliser les activités de supervision et d'évaluation de monsieur Isaac Forrest."

2019-04-253

Adoption d'un projet retenu dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie

ATTENDU QUE le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMOT) conclut une entente avec la MRC de Sept-Rivières dans son exercice et ses responsabilités pour prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

ATTENDU QUE les MRC ont maintenant pleine compétence en matière de développement local et régional sur leur territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a mis en place en septembre 2015 dans le cadre du Fonds de développement des territoires, une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie pour l'année 2019-2020;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse concernant les projets.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller de comté monsieur Jean Masse,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le projet « Web ASAC Sept-Îles » de l'Association Septilienne des arts et de la culture inc., retenu et présenté dans le cadre de la Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie en accordant une aide financière de 2 980 \$,

QUE le préfet et le directeur général soient autorisés à signer tous les documents s'y rapportant."

2019-04-254

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2019-417 amendant le règlement 2007-102 « Plan d'urbanisme » de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement 2007-102 « Plan d'urbanisme »;

ATTENDU QUE le règlement n° 2019-417 amendant le règlement 2007-102 « Plan d'urbanisme » a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (art. 109.6 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au plan d'urbanisme face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2019-417 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2019-04-255

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2019-418 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2019-418 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2019-418 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2019-04-256

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2019-419 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2019-419 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2019-419 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2019-04-257

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2019-421 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2019-421 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2019-421 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

2019-04-258

Conformité au schéma d'aménagement concernant le règlement n° 2019-422 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 de la ville de Sept-Îles

ATTENDU QUE le Conseil de la ville de Sept-Îles désire amender son règlement de zonage n° 2007-103;

ATTENDU QUE le règlement n° 2019-422 amendant le règlement de zonage n° 2007-103 a été adopté conformément à la Loi par le Conseil de la ville de Sept-Îles;

ATTENDU QUE selon les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (137.2 et suivants) le conseil d'une MRC doit attester de la conformité d'une modification au règlement de zonage face aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

EN CONSÉQUENCE ET POUR TOUS CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE le Conseil de la MRC de Sept-Rivières est d'avis que le règlement n° 2019-422 de la ville de Sept-Îles est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières et aux dispositions du document complémentaire;

QUE soit annexée à la présente résolution l'analyse de la conformité au schéma d'aménagement de la MRC de Sept-Rivières concernant ledit règlement."

AVIS DE MOTION

<p>Règlement relatif aux frais administratifs et de publications d'avis concernant les demandes de modifications à la réglementation d'urbanisme</p>

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller de comté monsieur Jean Masse, que lors d'une séance ultérieure du Conseil de la MRC de Sept-Rivières, sera présenté pour adoption, un règlement relatif aux frais administratifs et de publications d'avis concernant les demandes de modifications à la réglementation d'urbanisme.

Copie du projet de règlement est remis avec le présent avis et une demande de dispense de lecture dudit règlement est faite lors de son adoption.

2019-04-259

Appui - Demande d'adoption pour règlement sur la récupération des appareils ménages et de climatisation

ATTENDU QUE la responsabilité élargie des producteurs (REP) est un principe selon lequel les entreprises qui mettent sur le marché des produits au Québec sont responsables de leur gestion en fin de vie;

ATTENDU QUE dans le cadre de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelle (Politique) et de son Plan d'action 2011-2015, l'action 21 stipulait que le gouvernement dresse une liste des produits qui doivent être considérés en priorité pour désignation selon une approche de REP et qu'au moins deux nouveaux produits soient désignés par règlement tous les deux ans;

ATTENDU QUE le Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques prévoit le recours à la REP dans les gestions des appareils de réfrigération, de congélation et de climatisation;

ATTENDU QUE le gouvernement a annoncé des cibles et objectifs de réduction de gaz à effet de serre selon plusieurs ententes internationales et cherche des moyens d'y parvenir;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE demander au ministre de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, Monsieur Benoit Charrette, et à son gouvernement d'adopter dans les plus brefs délais la modification du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* (chapitre Q-2, r. 40.1) en y ajoutant les « appareils ménager et de climatisation ».

ET

DE mettre en branle, et ce, conformément à RECYC-QUÉBEC le processus de création de l'organisme mandataire à la gestion de cette nouvelle responsabilité.

QUE le gouvernement élabore un programme d'aide aux municipalités afin de supporter les frais durant la période de transition entre l'approbation du règlement et la mise en marche officielle de cette nouvelle REP.

2019-04-260

Adoption du Plan local - Entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité

ATTENDU QUE la MRC de Sept-Rivières a conclu une entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité avec le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale;

ATTENDU QUE chacune des MRC de la Côte-nord doit déposer un plan local qui sera inclus dans le plan d'action régional pour l'ensemble du territoire de la Côte-Nord.

IL EST PROPOSÉ PAR le préfet suppléant et maire de la ville de Port-Cartier monsieur Alain Thibault,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil de la MRC de Sept-Rivières adopte le Plan 2018-2022 concernant l'entente administrative sur la gestion du fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des alliances pour la solidarité;

QUE copie du plan soit acheminé à la MRC de Caniapiscau, organisme désigné pour la gestion de l'entente

2019-04-261

Levée de la session

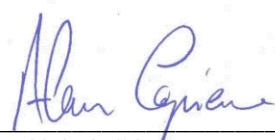
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère de comté madame Marie Corbey,

ET UNANIMEMENT RÉSOLU :

"QUE la session régulière du 16 avril 2019 soit levée à 16 h 43."



Réjean Porlier
Préfet



Alain Lapierre
Directeur général et secrétaire-trésorier

En signant le présent procès-verbal, je reconnais avoir signé toutes les résolutions conformément aux obligations prévues au 2^e alinéa de l'article 142 du Code municipal du Québec.



Réjean Porlier
Préfet

ANNEXE A

LISTE DES COMPTES À PAYER
MRC DE SEPT-RIVIÈRES AU 10 AVRIL 2019

1. PLACEMENTS NORD-CÔTIERS	
Réf. : -Loyer pour le mois d'avril 2019	10 120.79 \$
2. ALAIN THIBAUT	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 19 mars 2019.....	65.80 \$
3. CAROLE CHEVARIE	
Réf. : -Déplacement pour session MRC du 19 mars 2019.....	65.80 \$
Réf. : -Déplacement pour comité relance de ski Gallix 2019.....	235.00 \$
4. ALAIN LAPIERRE	
Réf. : -Frais de déplacements pour mars 2019.....	30.00 \$
Réf. : -Dîner rencontre comité technique FARR-OVT, 25 mars 2019.....	25.00 \$
5. NANCY FOURNIER	
Réf. : -Frais de déplacements pour mars 2019.....	48.00 \$
6. RÉJEAN PORLIER	
Réf. : -Remboursement fleurs, départ à la retraite (Renée Haince).....	42.53 \$
7. CAROLINE CLOUTIER	
Réf. : -Frais de voyage, Rencontre MRC de la Côte-Nord (PGMR), Baie-Comeau.....	292.68 \$
8. RECEVEUR GÉNÉRAL	
Réf. : -Cotisations pour mars 2019.....	7 919.80 \$
9. MINISTRE DU REVENU	
Réf. : -Cotisations pour mars 2019.....	17 862.71 \$
10. CARRA	
Réf. : -Cotisations pour mars 2019.....	481.58 \$
11. AON HEWITT	
Réf. : -Cotisations au fonds de pension, mars 2019.....	8 255.36 \$
12. PME+	
Réf. : -Assurance-collective pour avril 2019 (L'Union-Vie).....	5 887.89 \$
13. SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES	
Réf. : Loyer BANQ pour le mois de avril 2019.....	3 358.28 \$
14. TELUS MOBILITÉ	
Réf. : -Frais cellulaires pour mars 2019.....	117.65 \$
15. TELUS QUEBEC	
Réf. : -Services du 10 avril 2019 au 9 mai 2019.....	43.23 \$
16. BELL MOBILITÉ	
Réf. : -Frais mensuels cellulaires écopatrouille (17 mars 2019).....	34.50 \$
17. COGECO CONNEXION	
Réf. : -Frais pour avril 2019.....	62.08 \$
18. VISA DESJARDINS	
Réf. : -Facebook; publicité emplois écopatrouille.....	10.77 \$
Réf. : -Restaurant chez Omer; Dîner départ à la retraite Renée Haince.....	322.62 \$
Réf. : -Bureau en gros; Papeterie et cadeau départ à la retraite Renée Haince.....	361.38 \$
Réf. : -Provigo; achats divers bureau.....	57.91 \$
Réf. : -CRAC; Papeterie divers.....	139.41 \$
Réf. : -Inscription C.Bouchard,colloque régional Table santé du 1 au 2 mai 2019.....	125.00 \$
19. BANQUE NATIONALE	
Réf. : -Frais pour perception de comptes, mars 2019.....	25.00 \$

20. BMO GROUPE FINANCIER	
Réf. : -Frais pour service de paiement de factures, mars 2019.....	28.74 \$
21. SERVICE DE CARTES DESJARDINS	
Réf. : -Frais marchands pour mars 2019.....	307.32 \$
22. PÉTROLES IRVING	
Réf. : -Essences camion mars 2019.....	103.03 \$
23. PAGES JAUNES	
Réf. : -Facturation mars 2019.....	113.66 \$
24. NUMÉRIK SOLUTIONS D'AFFAIRES	
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 405, au 1 ^{er} avril 2019.....	123.79 \$
Réf. : -Copies facturables, imprimante, bureau 400, au 2 avril 2019.....	180.35 \$
25. TRANSUNION DU CANADA	
Réf. : -Frais pour enquêtes de crédit, mars 2019.....	100.49 \$
26. IMAGERIE OPTIK 360	
Réf. : -Acompte Campagne de mobilisation - Dépotoirs clandestins.....	6 065.00 \$
Réf. : -Acompte démarrage (40%) - Sensibilisation des ICI, campagne 2019.....	3 832.00 \$
27. FP TELESET	
Réf. : Achat timbres postes.....	1 149.75 \$
28. COMAQ	
Réf. : -Cotisation annuelle des membres pour l'année 2019.....	597.87 \$
29. MUNICIPALITÉ TNO LAC-WALKER	
Réf. : -Remboursement TVQ au 31-12-2018.....	1 360.26 \$
30. LE BAVARD ET L'IVROGNE INC	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	10 000.00 \$
31. TOURISME CÔTE-NORD DUPLESSIS	
Réf. : -Entente de partenariat en Tourisme, Deuxième année 2019.....	15 000.00 \$
Réf. : -Aide financière pour Colloque et Gala du mérite, 9 mai 2019.....	1 000.00 \$
32. ASSOCIATION FORESTIÈRE CÔTE-NORD	
Réf. : -Aide financière pour l'année 2019.....	1 000.00 \$
33. SALON DU LIVRE DE LA CÔTE-NORD	
Réf. : -Aide financière pour la 35 ième édition, 25 au 28 avril 2019.....	500.00 \$
34. MRC DE MANICOUAGAN	
Réf. : -Contribution frais déplacement 2019, assemblée des MRC de la Côte-Nord....	8 750.00 \$
Réf. : -Contribution frais déplacement 2019, comité FARR.....	1 750.00 \$
35. LES LOCATIONS DE L'ANSE DE SEPT-ILES INC	
Réf. : -Soutien aux entreprises.....	25 000.00 \$
36. L'ÉLYME DES SABLES	
Réf. : -Dons pour le Téléradiothon du 7 avril 2019.....	500.00 \$
37. JOURNAL LE NORD-CÔTIER	
Réf. : -Avis public, traitement des membres du conseil et de ses représentants.....	476.69 \$
38. MONSIEUR CARL ALLARD	
Réf. : -Subvention deux(2) composteurs domestiques.....	70.00 \$
39. MINISTÈRE DES FINANCES DU QUÉBEC	
Réf. : -50% des recettes 1-10-2018 au 31-03-2019, Gestion foncière et S/G.....	120 067.68 \$
40. DELOITTE	
Réf. : -Services professionnels rendus - EF 2018.....	13 975.21 \$
41. ÉDITIONS YVONS BLAIS	
Réf. : -Mise à jour # 45 - Loi aménagement urbanisme.....	153.35 \$
42. LA CHAMBRE DE COMMERCE DE SEPT-ILES	
Réf. : -Adhésion membre 1/03/19 au 31/05/19.....	104.63 \$

43. COMITÉ DE RELANCE DE LA STATION DE SKI GALLIX	
Réf. : -Versement du 1er avril 2019, tel que l'entente.....	82 500.00 \$
44. LES AFFAIRES	
Réf. : -Abonnement de 2 ans.....	74.72 \$
45. CTASI INC.	
Réf. : -Contribution MTQ, Deuxième versement (40%) de 2018 (Interbus).....	50 000.00 \$
46. MELCC	
Réf. : -Demande de certificat d'autorisation; restauration des sablières.....	1 359.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	402 234.31 \$

ANNEXE B

LISTE DES COMPTES À PAYER
TNO LAC-WALKER AU 10 AVRIL 2019

1. MRC DE SEPT-RIVIERES	
Réf. : -Dépenses partageables pour avril 2019.....	16 389.00 \$
2. FQM ÉVALUATION FONCIÈRE	
Réf. : -Gestion du rôle, avril 2019.....	2 021.64 \$
3. HYDRO-QUÉBEC	
Réf. : -Éclairage public pour mars 2019.....	664.02 \$
4. EUROFINS ENVIRONEX	
Réf. : -Analyses d'eau centre communautaire, mars 2019.....	483.13 \$
5. CONSEIL INNU TAKUAIKAN	
Réf. : -Cueillette et transport des MR, Recyclables, mars 2019.....	1 801.75 \$
6. RESSOURCE DE RÉINSERTION LE PHARE	
Réf. : -Réception de matières recyclables, mars 2019.....	105.03 \$
7. VILLE DE SEPT-ÎLES	
Réf. : -Cueillette matières déposées, mars 2019.....	258.70 \$
8. ÉQUIPEMENTS NORDIQUES	
Réf. : -Contrat de déneigement, pourtour du lac daigle, vers. #6.....	6 883.17 \$
Réf. : -Contrat de déneigement, 1.7 KM, vers. #6.....	1 431.72 \$
9. GESTION MIMACO	
Réf. : -Déneigement de la toiture du centre communautaire.....	1 034.78 \$
10. SIGNALISATION MR	
Réf. : -Installation d'enseignes, stationnement centre communautaire.....	306.24 \$
11. DELOITTE	
Réf. : -Services professionnels rendus - EF 2018.....	4 656.49 \$
12. MINISTRE DES FINANCES	
Réf. : -Services sûreté du Québec-année 2019.....	22 640.00 \$
TOTAL DES DÉPENSES.....	58 675.67 \$